



Informations concernant les dispositions spécifiques à la crise sanitaire

AVANT VOTRE SEJOUR

Assurances :

Notre contrat d'assurance multirisque s'étend à partir du 15/10/20 aux cas suivants :

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie)
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Le tarif de cette assurance avec l'extension est de 4,3 % du montant du séjour, le livret de garantie complet est disponible sur notre page : <https://www.espace-evasion.fr/telechargements>

Conditions particulières de vente :

Si nous sommes amenés à annuler un séjour pour cause de Covid-19 (retour au confinement, limitation de déplacement à 100 km, fermeture administrative des hébergements), ou si vous êtes dans l'incapacité de participer à un séjour pour une raison administrative liée à COVID (retour au confinement, limitation de déplacement à 100 km), nous procéderons au remboursement.

Pour les séjours en refuge nous vous transmettrons une charte d'engagement qu'il faudra nous retourner signée avant votre départ.

PENDANT VOTRE SEJOUR

Encadrement : nos accompagnateurs mettent tout en œuvre afin de respecter le protocole sanitaire proposé par le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne et les recommandations gouvernementales en vigueur.

Gestes barrières, il est demandé à chacun de les respecter

- Se laver les mains au savon, avant et après, chaque séance d'activité, usage des sanitaires, repas et sortie à l'extérieur du lieu d'hébergement.
- Ne pas se serrer la main, ni s'embrasser.
- Tousser ou éternuer dans son coude. L'usage de mouchoirs jetable à usage unique est recommandé.
- Respecter la distanciation physique, limiter la fréquentation des espaces en fonction de leur superficie et respecter les consignes de circulation indiquées par le lieu d'hébergement
- Porter un masque lorsque la distance de 1 m ne peut être respectée.

Hébergement

Nos hébergeurs partenaires ont chacun mis en place des mesures sanitaires en liaison avec la législation en vigueur. Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance dès votre arrivée à l'hébergement.

Repas

- En cuisine, les procédures de nettoyage quotidien et de préparation des repas sont renforcées et respectent les mesures en vigueur.
- Les repas sont servis à table, le personnel fera le maximum pour répartir les groupes sur des tables différentes et respecter la distance de 1 m entre chaque convive.
- Le pique-nique est préparé en sac individuel et remis à chacun

Transport

- Le port du masque est obligatoire.
- Les minibus sont désinfectés avant ou/et après chaque utilisation.
- Un flacon de gel hydroalcoolique est à disposition dans chaque véhicule
- Pour les transferts avec des prestataires privés, se référer aux dispositions qu'ils ont mis en place.

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

En plus de liste que nous vous fournissons dans nos fiches techniques, merci de prévoir votre **kit COVID personnel** :

- Deux masques (le port du masque est uniquement conseillé si la distance physique d'1 mètre ne peut être assurée), préférez les masques lavables, les masques à usage unique sont nocifs pour l'environnement.
- Un flacon de gel hydroalcoolique (préférez l'usage du savon quand cela est possible)
- Un morceau de Savon
- Un petit sac poubelle
- Une paire de gants en vinyle (pour les hôtels en Italie)
-

Pour les nuits en refuge et en gîte :

- Votre sac de couchage.
- Votre taie d'oreiller.
- Votre serviette de toilette
- Des chaussons.

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex
Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –
Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex